

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 14 décembre 2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 33**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre, à vingt heures, le Conseil municipal de Saint-Michel-sur-Orge, légalement convoqué le huit décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sophie RIGAULT, Maire.

N°2023-321

Présents :

**Objet : Attribution
subvention
exceptionnelle Saint-
Michel Football Club**

Mme Sophie RIGAULT, Maire,
Mesdames et Messieurs Roselyne DACOURY-TABLEY, Georges GOURGUES, Muriel MOSNAT, Maria MENICACCI-FERRAIN, Nicolas de BOISHUE, Guy PREAUX, Florine EKOUE,

Mesdames et Messieurs Denis NOIROT-DUVAL, Nordine AOUNALLAH, Mehdi GLEYO-KESRAOUI, Joseph DELPIC, José CASTICO OLIVEIRA, Michelle RONZANI, Denis ARCILE, Bernadette BENOIT-GUYOD, Thierry JULLIEN, Christian PICCOLO, Isabelle CATRAIN, Denis BERTON, Bertrand GRANADO, Jean-Louis BERLAND, Fatima KHOBEIZI, conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

M. Dominique TAFFIN, procuration à Mme Sophie RIGAULT
Mme Carole COUTON, procuration à Mme Roselyne DACOURY-TABLEY
Mme Isabelle OUDARD, procuration à M. Georges GOURGUES
M. Philippe LEFEBVRE, procuration à Muriel MOSNAT
Mme Nathalie FOURMANN, procuration à Mme Maria MENICACCI-FERRAIN
M. Xavier PASSERI, procuration à M. Nicolas de BOISHUE
Mme Virginie CAPDEBOSQ, procuration à M. Guy PREAUX
Mme Mireille ROBERT, procuration à Mme Florine EKOUE
M. Patrick LEVEAU, procuration à M. Denis NOIROT-DUVAL
M. Abou NIANG, procuration à M. Jean-Louis BERLAND

Secrétaire :

Madame Roselyne DACOURY-TABLEY

2023-321 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A SAINT-MICHEL FOOTBALL CLUB 91 POUR LE MATCH DE la COUPE DE FRANCE 2023 DU 29 OCTOBRE 2023

Dossier suivi par la Direction Générale Adjointe des Services à la Population

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

VU l'avis de la Commission Sport, Jeunesse, Culture et Vie Associative du 5 décembre 2023 ;

CONSIDERANT que la réglementation fédérale de football ne permet pas au club de Saint-Michel Football club 91 d'organiser l'accueil du match de Coupe de France contre l'équipe de Massy à Saint-Michel-sur-Orge le dimanche 29 octobre 2023 ;

CONSIDERANT l'obligation de délocalisation de ce match vers le terrain de la Ville de Saint-Germain-lès-Arpajon ;

CONSIDERANT le soutien que la ville souhaite apporter au club pour participer aux frais d'organisation, de sécurité et de logistique que génère cette délocalisation ;

Après avoir délibéré à l'unanimité ;

DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de **1 500 €** à Saint-Michel Football Club 91

DIT que les dépenses afférentes seront imputées sur le budget communal à l'article 65748.

Fait et délibéré en mairie de Saint-Michel-sur-Orge, le 14 décembre 2023



Le Secrétaire

Roselyne DACOURY-TABLEY



Le Maire,

Sophie RIGALT

Publication en ligne le :

03 janvier 2024